

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-12/67C

---

**Objet : TRANSFERT DE COMPETENCE DU CHEMIN RURAL DIT DU MAS SALVA DANS LES VOIES DECLAREES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.**

---

L'an deux mille vingt, le 02 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénia, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	34
En exercice :	37	Vote :	Contre :	-
Présents :	31		Abstention :	-

**Présents :**

Dominique ANDRAULT, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA

**Absents excusés :**

Bernard BEAUCOURT, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance**

Louis SALA

**Date de convocation :**

25 novembre 2020

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération n°2016-03/07C, du 16 mars 2016, le Conseil communautaire a défini les critères permettant de déterminer les voiries d'intérêt à communautaire, à savoir :

- Les voies menant aux infrastructures communautaires,
- Les voies facilitant les liaisons inter communes,
- Les voies de desserte touristique vers le littoral.

Le chemin rural dit du Mas Salva est une dépendance du domaine privé de la commune de Saint-Cyprien. Il peut à ce titre relever de la voirie routière puisqu'il est affecté à la circulation publique.

La voie verte de l'Aiguille de la Mar actuellement en cours de réalisation par le Département en vertu d'une délégation de maîtrise d'ouvrage est un ouvrage d'intérêt communautaire reliant les 6 communes et dont la Communauté de communes en assurera la gestion.

Une partie du chemin dit du Mas Salva est affectée à cette voie verte et va donc être gérée par la communauté de communes.

Il paraît ainsi logique et dans un souci d'efficacité matérielle et organisationnelle que ce chemin dépende d'un unique gestionnaire.

Ce chemin répond au critère de « voie menant aux infrastructures communautaires » puisqu'il mènera à la voie verte de l'Agouille de la Mar et également à celui de « voie de desserte touristique vers le littoral » puisque cette voie verte assure une liaison jusqu'à la mer.

De plus, il est situé au carrefour de deux voiries d'intérêt communautaire, le chemin du « Pas d'avall (n°1) et le chemin rural dit de « Villerase (n°2) dont il en est d'ailleurs la continuité.

Par conséquent, la compétence relative à la gestion de ce chemin doit être transférée à la Communauté de communes.

Ainsi la liste des voiries d'intérêt communautaire s'établira comme suit :

#### **SAINTE-CYPRIEN :**

1. Chemin rural dit du « Pas d'Avall » qui rejoint le chemin rural du mas « Jouy d'Arnaud »,
2. Chemin rural dit de « Villerase » qui rejoint le chemin rural du « Pas d'Avall »,  
2BIS Chemin rural dit du « Mas Salva »
3. Chemin rural dit du Mas « Jouy d'Arnaud » jusqu'à la RD 81,
4. Au départ de la RD 22, le chemin rural « d'Al Roure » en totalité,
5. L'avenue du Roussillon, le rond-point du stade de la Tine, la rue Bernstein, le rond-point Arago, le Cami de la Mar dans sa totalité et le chemin des Douaniers,
6. Chemin de Latour aux Aspres, de la limite avec Latour-Bas-Elne jusqu'au Cami de la Mar,
7. Chemin rural de Latour-Bas-Elne jusqu'au « Cami de la Mar »,
8. Chemin rural de Latour à la Mer qui rejoint le « Cami de la Mar »,
9. De la RD 40 jusqu'à la RD 81 : chemin n°9 de Sainte-Cyprien au Mas des Capellans,
10. Du chemin n°9 jusqu'au chemin rural dit de Latour-Bas-Elne : chemin rural de la « Prade d'En Vell »,
11. Chemin dit de Latour-Bas-Elne jusqu'au chemin n°9,
12. Chemin de la « Varnède » de la RD 40 jusqu'au chemin « d'Al Roure »,
13. Tronçon du chemin du « Pas d'En Ferre » de la limite de Latour-Bas-Elne jusqu'à la RD 81,
14. Chemin du « Pas de la Négade » et son pendant de l'autre côté de la départementale, le chemin de la Batterie du Tech dans sa partie de Sainte-Cyprien,
- 15 BIS Rue Schweitzer,
15. Avenue Armand Lanoux, de la RD 81 jusqu'à l'hôtel « La Lagune » et de la RD 81 jusqu'au rond-point sur le Chemin des Douaniers, jusqu'à la limite du domaine public portuaire.
16. Chemin rural qui part du chemin rural de Latour-Bas-Elne à la mer et qui va jusqu'au chemin rural de Latour-Bas-Elne jusqu'au « Cami de la Mar » (du 7 au 8)
17. Avenue des Champs de Neptune, qui va du chemin de la Batterie du Tech jusqu'à l'avenue Armand Lanoux,
18. Chemin n°9 de Sainte-Cyprien au Mas des Capellans,
19. Chemin rural de Latour à la Mer (ancienne STEP),
20. Voirie menant à la nouvelle STEP,
21. Voirie déchetterie.

#### **LATOUR-BAS-ELNE :**

22. Chemin de Charlemagne,
23. Chemin du Moulin à Latour-Bas-Elne,
24. Avenue d'Elne,
25. Avenue de Sainte-Cyprien,
26. Chemin de Latour-Bas-Elne aux Aspres,
27. Rue de la Tramontane,
28. Chemin de Latour-Bas-Elne à la Mer,
29. Avenue de la Mer,
30. Rue du Centre,
31. Chemin de la Mer par le Pas de la Négade,
32. Chemin de Latour-Bas-Elne al Pas d'En Ferrer,

33. Avenue du Tech jusqu'à sa liaison avec la rue du Centre,
34. Chemin dels Horts.

**ALENYA :**

35. Route du Golf,
36. Route de Saint-Cyprien,
37. Chemin de Las Ribes (voie communale n°5)
38. Avenue de la Mer,
39. Avenue de Perpignan,
40. Rue du Réart/ Voie communale n°7 d'Alenya à Saleilles dit des vignes,
41. Chemin communal n°1 de Perpignan à Saleilles (traverse de Saleilles),
42. Voie communale n°4 de Saint-Nazaire au Mas Blanc,
43. Rue André Bouille,
44. Avenue du Littoral,
45. Rue de la Pompe,
46. Rue Pasteur,
47. Voies d'accès à la zone d'activités (rue des compagnons) : rue du 6 juin et rue du Paradis,
48. Voie de liaison entre la route du Golf et le rond-point de la route de Saint-Cyprien.

**CORNEILLA DEL VERCOL :**

49. Chemin de Villeneuve
50. Chemin rural de la Clinique Du Pré
51. Allée Paul Claudel du Rond-point de l'Aspre au Rond-point des Arènes
52. Route de Saint-Cyprien

**MONTESCOT :**

Néant

**THEZA**

53. Chemin rural de la Clinique Du Pré
54. Rue du Canal
55. Route de Saleilles
56. Chemin de Carlus Magnus
57. Zone Artisanale de la Rue des Acacias et de l'Impasse des Peupliers

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-20, L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°821/2008 du 03/03/2008 portant modification des statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 2016-03/07C du 16/03/2016 du Conseil de Communauté relative aux voiries d'intérêt communautaire,

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** l'intégration du Chemin dit du « Mas Salva » dans les voiries d'intérêt communautaire ;

☞ **APPROUVE** la liste des voiries communautaires exposée ci-avant ;

☞ **DIT QUE** l'annexe 2 des statuts relative au recueil de l'intérêt communautaire sera modifiée en conséquence ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

↳ **DIT QUE** cette délibération sera notifiée aux communes qui auront 3 mois pour délibérer à défaut leur avis sera réputé favorable.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20201202-2020-12-67C-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2020  
Date de réception préfecture : 04/12/2020